CONTRIBUTION A LA CONSULTATION REGLEMENT DES ETALAGES ET DES TERRASSES COLLECTIF DROIT AU SOMMEIL PARIS

Les années passent, des rapports et des études alarmants* se succèdent et la Mairie reste incapable de réguler les terrasses sur l'espace public. C'est pourquoi il nous semble saugrenu de vouloir modifier dans la précipitation un règlement que la Mairie n'est pas capable de faire respecter.

Le collectif Droit au Sommeil Paris soutient sans réserve les <u>propositions</u> de 41 <u>associations</u> <u>regroupées dans le Collectif Habitants de Paris</u> POUR une régulation des terrasses éphémères en 2021 à Paris et CONTRE leur pérennisation et la modification du RET dans la précipitation.

Edicter de nouvelles règles sans être certain que leurs manquements pourront être effectivement signalés, contrôlés et sanctionnés n'a aucun sens.

Nous demandons à la Mairie qu'elle recrée les bases de la confiance entre les Parisiens et ses services à l'occasion de la mise en place de la nouvelle Police Municipale.

L'Inspection Générale rappelle dans son <u>rapport de Juin 2020</u> page 15 que la gestion des nuisances causées par la présence d'une clientèle en terrasse est du ressort de la Ville et non de la Police Nationale. Or les services de la Ville pointent systématiquement les usagers vers la Police Nationale qui est débordée. Dès lors, <u>la Ville ne dispose d'aucune statistique valable pour objectiver les nuisances sonores des terrasses</u> et peut se satisfaire du peu de signalements reçus et de leur parfait traitement par la DPSP. Cette situation ubuesque n'est pas acceptable.

La DPSP va bientôt se transformer en Police Municipale. C'est l'occasion pour la Ville de se réorganiser et de mettre en place les moyens d'une meilleure régulation de l'espace public :

- Des outils efficaces de signalement et d'objectivation des nuisances, accessibles à tous,
- Un véritable suivi de l'efficacité de la Police Municipale et de la satisfaction des usagers,
- Des moyens humains suffisants pour contrôler l'espace public la nuit et assurer la tranquillité des riverains,
- Des sanctions fortes pour dissuader les contrevenants et réguler l'espace public.

Le contrat de confiance entre la Ville et les Parisiens doit être restauré et cela doit passer par la mise en place d'actions concrètes et efficaces pour réguler l'espace public et la tranquillité publique, particulièrement la nuit.

Enfin, pour appuyer la demande du Collectif Habitants de Paris de prendre le temps de la réflexion pour refondre ce RET et de ne pas le bâcler en 3 mois, nous rappellerons les propos du directeur de l'urbanisme en 2016 en réponse à la demande de l'Inspection Générale de modifier le RET : « Le directeur de l'urbanisme a indiqué aux rapporteurs qu'il était défavorable à une remise en question des dispositions du règlement car cela impliquerait une nouvelle procédure lourde de concertation. » et la préconisation des rapporteurs « Si les rapporteurs conviennent que toute modification doit être soigneusement étudiée et son impact préalablement évalué, ils estiment qu'il est nécessaire de prendre en compte les évolutions et les problèmes qui se sont fait jour lors de l'application du règlement. » (page 30)

Enquête de l'Inspection Générale sur les règles et les modalités d'attribution des autorisations d'ouverture de terrasses – Janvier 2004

^{*&}lt;u>Etude sur les victimes de nuisances sonores nocturnes à Paris – Droit au Sommeil Paris - Septembre 2020</u>

<u>Diagnostic sur la Sécurité des Parisiens Eurogroup – Janvier 2019</u> sur les attentes des Parisiens : « Je veux du calme » et « Je veux être rassuré par la présence d'agents accessibles et joignables ».

<u>Audit de l'Inspection Générale sur les modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasses – Avril 2016</u>